

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

ARRÊTÉ DE CHARGE DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°02/2022 du 9 mai 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note interne en date du 6 octobre 2022 portant changement d'affectation de madame Isabelle Bouchend'Homme, conseiller hors classe socio-éducatif au sein de la maison du Département solidarité du Montreuillois – site de Berck en qualité de responsable territorial solidarités à compter du 1^{er} octobre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} octobre 2022, madame Isabelle Bouchend'Homme, conseiller hors classe socio-éducatif, est chargée des fonctions de responsable territorial solidarités au sein de la maison du Département solidarité du Montreuillois – site de Berck.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 20 octobre 2022

Le Président du Conseil départemental


Jean-Claude LEROY